



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des affaires sociales**

Le mercredi 31 octobre 2001 — Vol. 37 N° 30

Étude détaillée du projet de loi n° 27 — Loi sur le Protecteur
des usagers en matière de santé et de services sociaux
et modifiant diverses dispositions législatives (2)

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le mercredi 31 octobre 2001

Table des matières

Motion d'ajournement des travaux

M. Rémy Trudel

M. Bernard Brodeur

Mise aux voix

1

1

1

M. Yves Beaumier, vice-président

Le mercredi 31 octobre 2001

Étude détaillée du projet de loi n° 27

(Quinze heures trente-neuf minutes)

Le Président (M. Beaumier): Alors, la commission des affaires sociales se réunit afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

Alors, Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. Alors, Mme Boulet (Laviolette) est remplacée par M. Dupuis (Saint-Laurent); Mme Rochefort (Mercier) par M. Mulcair (Chomedey). Voilà.

Le Président (M. Beaumier): Merci beaucoup. Alors, je rappelle que, quand nous nous sommes quittés, la dernière fois, nous étions à l'étude de l'article 1 du projet de loi n° 27.

M. Trudel: M. le Président.

● (15 h 40) ●

Le Président (M. Beaumier): M. le ministre, oui.

Motion d'ajournement des travaux

M. Rémy Trudel

M. Trudel: Merci. Nous étions donc à l'article 1 du projet de loi. Bon. Regardez, dans l'organisation de nos travaux, M. le Président, le porte-parole de l'opposition est retenu pour des causes personnelles ailleurs. Et, compte tenu que c'est toujours évidemment le porte-parole qui est le porte-parole officiel de l'opposition et que des discussions ont eu lieu entre les deux parties pour que nous soyons plutôt organisés pour faire progresser les travaux, je proposerais le plus simplement du monde que, suivant l'ordre de la Chambre... on suive l'ordre de la Chambre, mais, pour aujourd'hui, je fais une motion d'ajournement jusqu'à... Je pense que nous avons été convoqués pour demain, 10 heures, sauf erreur. Alors, je fais une motion d'ajournement jusqu'à demain, 10 heures, si cela agréé l'opposition officielle, M. le Président.

Le Président (M. Beaumier): M. le député de Shefford.

M. Bernard Brodeur

M. Brodeur: Oui, M. le Président. Oui, en effet, le porte-parole de l'opposition est retenu dans le cadre de son travail. Je pense que c'est souhaitable justement de reporter les travaux à une date ultérieure pour qu'il puisse y participer. Donc, M. le Président, du fait même, nous acceptons cette motion-là immédiatement.

M. Trudel: M. le Président.

Le Président (M. Beaumier): M. le ministre.

M. Trudel: M. le Président, je veux être très précis sur les mots parce qu'il y a des conventions non écrites entre les parlementaires évidemment qui tiennent compte d'un certain nombre de choses. Ce n'est pas des raisons de travail. On m'a indiqué que c'étaient des raisons personnelles, et ça, c'est un motif qui est généralement agréé par les parties en termes de travail. Alors, ce n'est pas pour des raisons de travail. C'est des raisons personnelles, qu'on m'a indiqué. Il faut respecter ça.

Mise aux voix

Le Président (M. Beaumier): Alors, est-ce que la motion est acceptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Beaumier): Accepté? Alors, je comprends qu'elle est adoptée. Et je comprends que nous ajournons jusqu'à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 15 h 41)

